



Garde alternée 28km

Par **bloom35**, le **05/04/2024 à 12:23**

BonjourrrnrnJe suis un papa séparé de 2 filles de bientôt 4 et 7 ans.rnAprès la séparation, la mère est partie vivre dans son secteur d'origine refusant la garde alternée.rnrnCela fait 1 an que mes filles sont scolarisées dans l'école de sa commune.rnrnDe mon côté, j'ai refait ma vie. Et nous souhaitons acquérir un bien immobilier se trouvant à 29km de l'école. Le temps normal est de 23 minutes pour aller à l'école.Le matin le temps avec la circulation est de 32min.rnrnActuellement elles restent le soir à la garderie jusqu'à 18h20. Ce temps diminuera d'au moins 1h si je pouvais aller les chercher. Et je peux les déposer à l'école le matin.rnLe levé se fera aux alentours des 7h15.rnrnrnOutre la distance, je pense leur offrir un bon cadre de vie dans une famille recomposée où mes filles sont pleinement épanouies.rnrnJ'ai fait une demande de garde alternée auprès du JAF puisque mon ex la refuse. Mon avocate me soutient.Pensez-vous que j'ai une chance d'obtenir la GA?

Par **yapasdequoi**, le **06/04/2024 à 08:42**

Bonjour,rnrnVous avez une chance... toutefois la demande devra être étayée par d'autres arguments que la seule distance.rnrnSi la mère refuse ce sera encore plus délicat. La GA nécessite un minimum d'accord entre les parents. rnrnEt si votre demande a pour objectif principal de ne pas payer de pension, c'est encore pire.rnrnFaites confiance à votre avocate.

Par **bloom35**, le **08/04/2024 à 09:56**

Merci pour votre réponse,rnrnLA mésentente se fait uniquement sur la GA.rnrnPour le reste,

les relations restent cordiales.
Ce n'est pas une affaire de pension, mais motivé par le seul fait que je souhaite avoir mes filles plus souvent!